



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du vendredi 28 Mai 2019 à 20 heures 00

Convocation du 17.05.2019

L'An deux mille dix-neuf, le 28 Mai, le Conseil Municipal de MORTEMART, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Nicole GONTIER, Maire.

A été désigné **secrétaire de séance** : M. CAILLAUD Didier

Date de la convocation du Conseil Municipal : 17.05.2019.

Présents : M^{me} GONTIER Nicole, M. GAUCHON Alain, M^{me} BARRET M. Catherine, M^{me} JEANNET Solange, M. CAILLAUD Didier, M^{me} JUBB Noëline, M^{me} ZELMAR Michelle.

Absents excusés : M. GUIONNET Alain

M. BAXTER Charles qui donne procuration à M^{me} GONTIER

Absents : M. COYAT Gérard, M^{me} RIBETTE Gisèle.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 29 Mars 2019 a été approuvé à la majorité avec 6 voix pour et 1 abstention. M^{me} GONTIER demande qu'il soit inscrit à l'ordre du jour l'approbation de la convention de fonctionnement du RPI Nouic- Val d'Issoire.

Demande acceptée à l'unanimité.

L'ordre du jour a été consacré aux points suivants :

Contrat de travail en CDD pour un besoin occasionnel :

M^{me} REVEILLERE, notre secrétaire de Mairie, est en congé maladie depuis le 27 Avril 2019. Pour le bon fonctionnement de la commune et l'avancement des dossiers, M^{me} GONTIER propose à l'Assemblée d'embaucher pour un mois, à partir du 03 Juin, avec une possible prolongation, M^{me} MAZUEL Catherine (15 heures par semaine).

A l'unanimité le Conseil Municipal décide de recruter M^{me} MAZUEL et autorise le Maire à signer son contrat de travail.

Subventions aux diverses Associations :

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une subvention de :

- ✓ 200 € au SDIS (pompiers de Mézières sur Issoire)
- ✓ 55 € à la Fondation du Patrimoine
- ✓ 72,45 € à la SPA M^{me} GONTIER est autorisée à signer la convention
- ✓ 50 € à la Mission Locale Rurale
- ✓ 100 € à l'Association des Accidentés de la Vie

Le Conseil Municipal n'a pas donné suite aux demandes du Comité de la Foire Ovine de Mézières sur Issoire, du GVA de Mézières sur Issoire, de l'Association du Mondial de la tonte et de Tech Ovin. L'AIPEN (parents d'élèves de l'école de Nouic) est en attente de la mise en place du RPI.

Indemnités de Conseil et de Budget du Trésorier pour l'année 2018 :

A l'unanimité le Conseil Municipal vote ces deux indemnités : Budget : 30,49 € / Conseil : 261,70 €

Opposition au transfert des compétences eau potable et assainissement à la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche :

M^{ME} GONTIER informe L'Assemblée de la possibilité de refuser à ce jour le transfert obligatoire (loi NOTRE) des compétences eau et assainissement à la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche et de le repousser en 2026.

A l'unanimité, le Conseil Municipal s'oppose à ce transfert au 1^{er} Janvier 2020.

Résiliation du bail d'un atelier et autorisation de remettre à la location :

M. VINCENT-DUPUID Michel a donné son congé pour le 15 Juin 2019 de l'atelier qu'il occupait au rez de chaussée du Couvent des Carmes. L'état des lieux aura lieu le 15 Juin 2019 à 14 heures.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise M^{me} le Maire à résilier le bail, à restituer la caution suivant l'état des lieux et à remettre cet atelier à la location.

Appel à cotisation du BMPAH pour l'année 2019 :

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de régler le montant de la cotisation (241,50 €) à cet organisme.

Approbation de la convention de fonctionnement du RIP Nouic-Val d'Issoire:

M^{me} GONTIER fait l'historique de cette démarche entre les deux Communes.

A l'unanimité le Conseil Municipal approuve la convention établie le 13 Mai à Mézières sur Issoire (à l'avenir suppression d'une classe à Val d'Issoire et création à Nouic) et affirme son soutien à la Commune de Nouic.

Divers :

- ✓ L'Association le Théâtre des Astres sollicite la mise à disposition d'un local à titre gratuit pour la semaine du 08 au 14 Juillet pour les répétitions d'un spectacle qui sera donné le 14 Juillet.
A l'unanimité le Conseil Municipal accède à cette demande.

Contrats Territoriaux Départementaux obtenus

- ✓ 2^{ème} tranche de la subvention pour les vitraux
- ✓ 30 % du montant des travaux pour les toitures rue des Carmes

Travaux dans les bâtiments Communaux

- ✓ Les travaux mis au budget 2019 ont été commandés (salle de bain du logement rue du Tram, fauchage, ouverture de la porte à l'usine, plancher de la tribune, peintures au Couvent des Carmes, buzage du fossé route de Champeymart).
- ✓ Les vitraux de l'église : M. BAGUET Architecte du Patrimoine est en charge de l'étude avec l'accord du Conservateur Régional Adjoint des Monuments Historiques. Une subvention est demandée pour cette étude.
- ✓ Location des salles polyvalentes pour la saison 2019 : les 2 salles sont louées pour des expositions de fin Juin au 1^{er} Septembre.
- ✓ Affaire SAVIN : le jugement a été rendu courant Mai à suivre.

La séance est levée à 22 h 30.